

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 08 FEVRIER 2022, A 19H00 A SAINT MIHIEL

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 18 (dont quatre suppléants)

L'an deux mil vingt-deux, le huit février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie – 55300 SAINT MIHIEL, à la ville de Saint Mihiel, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

### Étaient présents :

JOYEUX Laurent	KAMPMANN Erna
PIERSON Xavier	MESOT Régis
MOUSSA Dominique	PICHAVANT Pascal (suppléant)
MOREAU Michel	DENOYELLE Sylvain
KLEIN Dania	ZINGERLE Jean-Claude
GEORGE Marie-Cécile	JACQUEMIN Lionel
RENAUDIN Bernard (suppléant)	PLANTEGENET Lionel
COCHET Xavier	BEIRENS Odile (suppléante)
TONNER Marie-Christine	GRUNBLATT Jean-Paul (suppléant)

### Étaient excusés :

SION D'ETTORE Louise	VUILLAUME François
DEGOUTIN Lysiane	AUBRY Martine
LHOTTE SIDOLI sandrine (suppléante)	

### Étaient présents également :

M Jean-Christophe FRIZON, chargé de mission TEPCV/CTE

Mme Laura DAUMAS, chargée de mission PETR

M Marc BILLON, Président du conseil de développement du PETR

### Pouvoirs :

M Michel MOREAU avait obtenu le pouvoir de Mme Martine AUBRY.

M Lionel JACQUEMIN avait obtenu le pouvoir de Mme Louise SION D'ETTORE.

### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 23 novembre 2021
3. Vote des délibérations suivantes :
  - Délibération n° 2022/01 : Conseil de développement - nouvelle candidature
  - Délibération n° 2022/02 : Adhésion à Citoyens et Territoire et l'ANPP année 2022
  - Délibération n° 2022/03 : Adhésion au CLER année 2022
  - Délibération n° 2022/04 : Adhésion à Lorraine Energie Renouvelable année 2022
  - Délibération n° 2022/05 : Fermeture et création de postes thématiques PETR

- Délibération n° 2022/06 : Demande de subventions 2022 - poste de chargés de mission PETR
- Délibération n° 2022/07 : Demande de subvention pour l'étude habitat seniors
- Délibération n° 2022/08 : Rapport égalité entre les femmes et les hommes
- Délibération n° 2022/09 : Soutien préparatoire LEADER
- Délibération n° 2022/10 : Débat d'orientation budgétaire 2022

#### 4. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h05

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

M JACQUEMIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Syndical du 23 novembre 2021

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 23 novembre 2021, qui est adopté à l'unanimité.

#### 3. Vote des délibérations suivantes :

##### ❖ *Délibération n° 2022/01 : Conseil de développement - nouvelle candidature*

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de VALIDER la nouvelle candidature au conseil de développement présentée tel que suit : M CALVI FABIEN Directeur Hôtel – Château d'Hattonchâtel

##### ❖ *Délibération n° 2022/02 : Adhésion à Citoyens et Territoire et l'ANPP année 2022*

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de SOLLICITER l'adhésion à Citoyens et Territoires Grand Est et à l'ANPP ;
- de REGLER la cotisation pour l'année 2022 ;
- d'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

##### ❖ *Délibération n° 2022/03 : Adhésion au CLER année 2022*

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de SOLLICITER l'adhésion à l'association CLER ;
- de REGLER la cotisation pour l'année 2022 ;
- d'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

##### ❖ *Délibération n° 2022/04 : Adhésion à Lorraine Energie Renouvelable année 2022*

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de SOLLICITER l'adhésion à l'association LER ;
- de REGLER la cotisation pour l'année 2022 ;
- d'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

##### ❖ *Délibération n° 2022/05 : Fermeture et création de postes thématiques PETR*

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'AUTORISER la fermeture et l'ouverture du poste d'ingénieur à 1 ETP
- d'AUTORISER la création d'un poste d'ingénieur à 0.5 ETP

##### ❖ *Délibération n° 2022/06 : Demande de subventions 2022 - poste de chargés de mission PETR*

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de DEPOSER des dossiers de demandes de subvention auprès de la Région Grand Est et de l'ARS pour le financement du poste de chargé de mission généraliste du PETR en 2022, et de SOLLICITER les subventions maximales ;
- de DEPOSER des dossiers de demandes de subvention auprès de la Région Grand Est et autres financeurs pour le financement du poste de chargé de mission thématiques du PETR,
- de S'ENGAGER à prendre à sa charge les différentiels en cas de non attribution du montant de subvention sollicitée auprès de ces cofinanceurs ;
- d'AUTORISER M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Arrivée de Mmes KLEIN, GEORGE et DAUMAS à 19h15

❖ *Délibération n° 2022/08 : Rapport égalité entre les femmes et les hommes*

M PIERSON a rappelé la contrainte réglementaire qui à pousser le PETR à réaliser un rapport d'égalité entre les femmes et les hommes (document ci-joint).

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de VALIDER le rapport présenté
- de VALIDER le plan d'action pluriannuel
- d'AUTORISER la transmission pour signature du représentant de l'Etat du Plan d'action relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et tout document nécessaire

❖ *Délibération n° 2022/09 : Soutien préparatoire LEADER*

M PIERSON retrace les échanges précédents et présente les volontés du Parc et celle du PETR. Une réunion est prévue jeudi 10 février 2022 avec le Parc pour se mettre d'accord sur les modalités du portage par le PETR du GAL LEADER 2023/2027 avec l'appui du parc. Mme BEIRENS rappelle le rôle du Pnr dans la programmation actuelle. M. DENOYELLE rappelle le contexte de la présente candidature et l'opportunité que cela représente pour le territoire.

Arrivée de M MOREAU à 19h41

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- CONFIRMER l'intention de candidature du PETR au portage du programme LEADER 2023-2027
- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel au soutien préparatoire,
- d'AUTORISER le Président à solliciter la subvention de soutien préparatoire auprès de la Région Grand Est avant le 1<sup>er</sup> mars 2022,
- de S'ENGAGER à prendre à sa charge les différentiels en cas de non attribution du montant de subvention sollicitée auprès des cofinanceurs ;
- d'AUTORISER Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Mme TONNER à 19h53

❖ *Délibération n° 2022/07 : Demande de subvention pour l'étude habitat seniors*

Après une explication des attendues de l'étude par Madame DAUMAS, les membres ont montré leur intérêt pour l'étude et certains ont présenté leurs projets communaux. La Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne a fait connaître sa volonté de porter l'étude pour les 4 EPCI afin de déposer un dossier au fonds d'état de la DETR. Ce portage sera débattu au conseil communautaire de l'Aire à l'Argonne le 22 février prochain. De nombreux échanges ont porté sur la définition du cahier des charges et sur la prise en compte des projets actuels.

Le conseil décide à l'unanimité de :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à candidater aux fonds d'appui pour des territoires innovants seniors.

- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre des concours financiers de l'Etat
- de S'ENGAGER à prendre à sa charge les différentiels en cas de non attribution du montant de subvention sollicitée auprès des cofinanceurs ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ *Délibération n° 2022/10 : Débat d'orientation budgétaire 2022*

Les membres du Conseil syndical ont débattu sur l'orientation budgétaire 2022 sur présentation du document joint. Sont évoqués notamment les points suivants :

- Les montants inscrits sont en TTC.
- Concernant les dépenses pour le volet mobilité prévue une partie est la rémunération d'Elise BRANGET (année 2021 et 2022) ainsi que les achats dans le cadre du projet autostop organisé.
- Il est également prévu des dépenses pour la conseillère SARE avec une provision pour 2 années (2021 et 2022).
- Il est demandé pourquoi l'amortissement des véhicules est encore noté alors qu'ils vont être cédés ? M FRIZON répond que la cession des véhicules est en cours et que pour l'instant l'amortissement est toujours à charge du PETR, les dépenses d'amortissement seront sûrement à la baisse courant de l'année. M MESOT informe les chargés de mission du PETR que pour les collectivités et les associations l'amortissement ne se fait pas de la même façon.
- Sont rejetées les dépenses en investissement liées aux versements de subvention pour l'investissement à des porteurs de projet.
- Concernant les recettes, M FRIZON explique aux membres que dans le cadre du PAT il faut avoir engagé 50% des dépenses du plan d'action pour prétendre aux recettes, c'est pourquoi aucune recette n'est à prévoir en 2022.
- Suite à la proposition de l'Aire à l'Argonne de porter l'étude habitat seniors, les montants liés à cette étude seront retirés. *Le temps agent PETR pourra cependant être valorisé.*

La date du prochain CS est rappelée : il aura lieu le mardi 5 avril 2022 (horaire et lieu à confirmer). Il permettra de voter le compte administratif et de gestion ainsi que le BP 2022.

#### **4. Questions diverses**

- ❖ Demande d'un référent mobilité, aucune réponse à ce jour. Sont actés comme référents pour les PETR des Pays Barrois et de Verdun : M. BURGAIN et M NICOLAS
- ❖ Il est rappelé que l'évaluation FISAC est à réaliser avant fin avril. Il est décidé de la faire en interne.
- ❖ M PIERSON rappelle les difficultés d'avoir les mails des entreprises/artisans/commerçants/Agriculteurs pour réaliser l'enquête des besoins dans le cadre de l'accompagnement de la Manufacture de la Région Grand Est. Il sollicite les membres à communiquer leurs données.

Aucun point supplémentaire n'étant abordé, la séance est levée à 21h00.